

Les jeunes errants brestois et leurs chiens

Retour sur un parcours semé d'embûches

Par

CHRISTOPHE BLANCHARD

Brest, septembre 2007

Qui suis-je ?

Bonjour,

Je m'appelle Christophe Blanchard et suis âgé de 29 ans. Je rédige actuellement une thèse de Sociologie à l'université d'Evry. L'objet de ma thèse consiste à étudier les relations complexes qu'entretiennent les hommes et leurs chiens.

Etant moi-même maître-chien (souvenir de mon service militaire...), j'ai essayé de profiter de mes connaissances cynotechniques et sociologiques pour mieux appréhender les difficultés de certaines populations que vous connaissez très certainement et que l'on nomme parfois les routards/zonards. Je m'intéresse plus particulièrement à ceux qui sont accompagnés de chiens. Population assez jeune (de plus en plus !), elle est régulièrement stigmatisée par une société craintive, trop contente de pouvoir rejeter le poids de son impuissance (indifférence ?) sur le dos de leurs compagnons à quatre pattes. Le chien devient alors un élément à charge, un prétexte commode pour confiner ces voyageurs immobiles (même si on les nomme « routards », la plupart des jeunes zonards que je rencontre sont des sédentaires : le chien est un bagage qui coûte cher à la SNCF ; 50% du prix du billet de train par exemple !!) dans une marginalisation déjà bien réelle et qui arrange finalement beaucoup de monde.

A l'heure qu'il est, la société n'a pas saisi l'enjeu exact de la place occupée par l'animal dans la vie des « exclus ». Elle se contente de vagues « lieux communs », sur le réconfort moral apporté par l'animal. Si le réconfort existe, il n'empêche que l'animal est également une source aggravante de marginalisation car, comme vous le savez, peu de lieux d'accueil acceptent les maîtres et leurs animaux. Je viens d'achever pour la mairie de Brest, un petit rapport sur la question, première étape d'une réflexion que je souhaiterais plus large et ambitieuse. J'aimerais notamment créer à Brest un « Chenil Social » d'ici quelques temps qui permettrait aux jeunes de « déposer » leurs animaux le temps d'une démarche administrative, d'un entretien d'embauche etc.

En espérant pouvoir échanger avec vous sur le sujet, je vous prie d'accepter l'expression de ma considération distinguée,

Christophe Blanchard

SOMMAIRE

Introduction : Un été de chiens

A. La communauté brestoïse des jeunes errants avec chiens

A1. Qui sont-ils ?

A2. Une errance immobile mais visible

B. Le chien : fidèle compagnon de galère

B1. Un point d'ancrage pour les déracinés

B2. Un nouveau symbole de l'identité précaire

B3. Solidarité du groupe

C. Un itinéraire urbain semé d'embûches

C1. Le chien, un bagage coûteux

C2. Un compagnon de route encombrant

C3. En route vers le sauvage

C4. Bons et mauvais maîtres

Conclusion

Bibliographie indicative

Un été de chiens

Canicule, n.f. (lat. *canicula*, petite chienne, nom donné à l'étoile Sirius)

Au sens propre du terme, la canicule désigne une période de très grande chaleur. Sur ce point, force est de reconnaître que l'été 2007 ne fut pas particulièrement « caniculaire ». Toutefois, si l'on consent à ne se concentrer que sur l'étymologie du mot, on peut volontiers admettre que les deux mois estivaux que nous venons de passer à Brest, méritent d'être placés sous le signe du « chien ». Le chien de la rue aura en effet servi de principal fil conducteur à cette présente étude, commanditée en juin dernier par le CCAS.

Compagnon de galère de cette population fluctuante que l'on désigne généralement sous le terme « d'errants », le chien du macadam demeure aujourd'hui un mystère pour bon nombre de politiques et professionnels, qui louvoient entre répression et immobilisme lorsqu'on l'évoque.

Il faut dire que le chien de la rue inquiète. Depuis plus de 15 000 ans, il est en effet acquis que *canis lupus* a définitivement quitté la sauvagerie primitive pour le statut prisé de meilleur ami de l'homme. C'est donc assez naturellement que la société humaine lui a décerné le titre d'animal domestique. Un terme fort (rappelons qu'en latin *domus* signifie « maison ») qui ne peut que perturber les observateurs qui ne savent que penser de cet être hybride n'ayant comme son maître, pour seul toit, que la voûte céleste.

Nous nous sommes donc intéressé à ces chiens ou plutôt à ce binôme indissociable dont le nombre n'a cessé de croître ces dernières années dans les villes de l'Hexagone.

A. La communauté brestoïse des jeunes errants avec chiens

L'analyse du phénomène des jeunes de la rue représente un défi de taille pour la recherche sociale. Tout d'abord parce que le recensement des personnes vivant dans la rue est difficile et prête à discussions. Dans les pays occidentaux, les catégories servant à les désigner sont d'ailleurs très nombreuses : jeunes de la rue, jeunes sans abri, jeunes sans domicile fixe, jeunes errants, zonards, jeunes nomades, jeunes marginaux et jeunes itinérants au Québec. Aux États-Unis, on utilise surtout les termes suivants: *at-risk youth*, *street kids*, *street youth*, *streetinvolved youth*, *homeless youth*, *runaway youth* et *throwaway youth*.

La littérature sur le sujet s'accorde certes pour délimiter ce groupe à une frange de la population âgée de 14 à 30 ans, mais là encore l'amplitude sociologique demeure bien trop large pour parvenir à une étude exhaustive de ce groupe, d'autant que la variété des parcours individuels, les origines sociales et culturelles éclectiques ne permettent pas de brosser un portrait-robot unique du jeune errant.

Dans l'étude qui m'occupe ici, j'ai souhaité resserrer l'analyse de cette population mouvante, sur une catégorie plus identifiable mais peu étudiée : les jeunes errants avec chiens. Très souvent, les études ou les articles portant sur les jeunes en errance n'évoquent le chien que comme un élément périphérique, attribut supplémentaire d'une panoplie composée d'un treillis, d'un sac à dos et de *piercings*.

Le chien est rarement envisagé dans une analyse interprétative plus globale, dans laquelle l'homme et le chien constitueraient un binôme autonome qu'il s'agirait d'étudier.

A.1 Qui sont-ils ?

A Brest, la population de propriétaires de chiens vivant dans la rue, dans les squats ou effectuant de rapides passages dans les rares structures d'urgence acceptant les animaux, n'est pas seulement composée que de jeunes adultes. Elle est également faite de « zonards » plus âgés et plus expérimentés, dont les profils variés résultent généralement de parcours de vie oscillant entre la « marge » et « l'exclusion » (anciens Punks « traditionnels », individus en rupture familiale et professionnelle, etc.)

La majorité des propriétaires croisée cet été dans les rues de Brest sont des hommes ; les quelques jeunes femmes rencontrées étaient très souvent en couple, évitant par ce biais la rudesse et les dangers inhérents à la vie dehors. Ayant effectué ma recherche durant l'été, j'ai également été amené à côtoyer un autre groupe de propriétaires. Plus mobile et plus organisé,

il correspond à ces Travellers qui écument les festivals musicaux durant la période estivale. Population de passage, elle ne reste jamais plus de quelques jours dans une ville. Son excentration ne fait d'ailleurs pas forcément de Brest une destination de prédilection pour ces voyageurs, bien que les festivals, comme celui du Bout du Monde de Crozon (du 10 au 12 août), celui d'Astropolis à Brest (du 2 au 5 août) ou encore les Jeudis du port (du 12 au 30 août), constituent pour ces routards de passage, des rendez-vous musicaux importants.

Afin de mieux cerner la population qui intéressait cette enquête, j'ai procédé à un recensement, le plus exhaustif possible, de ces propriétaires de la rue et de leurs chiens. La difficulté de cet exercice a tenu à plusieurs paramètres. Tout d'abord, la prise de contacts avec des individus, souvent méfiants vis-à-vis « d'intrus » n'appartenant pas à leur groupe, a nécessité la médiation préalable de professionnels et d'acteurs sociaux les fréquentant quotidiennement et qui se sont chargés de m'introduire dans le milieu. Une fois les premiers contacts établis, il a fallu mériter la confiance de ces individus en montrant « patte blanche ». Ni fonctionnaire, ni « Condé »¹, j'ai effectué mon recensement sur les bases d'une observation participante² permanente, sans laquelle un comptage aussi détaillé eût certainement été impossible³.

Entamé en 2006 par l'une des éducatrices de l'accueil de jour de la rue Kerros, le tableau ci-après a été complété puis réactualisé par mes soins jusqu'au dernier moment avant sa restitution. Ce document permet de broser un rapide récapitulatif de la population de propriétaires fréquentant régulièrement, avec leurs chiens, les structures municipales ou associatives de « la rue ». La difficulté de cette enquête, d'un type très particulier, ne peut évidemment pas déboucher sur un listing complet ; toutefois, ce recensement permettra de se faire une idée assez précise de l'ampleur du phénomène à Brest.

¹ Terme désignant la police dans la rue.

² D'après la définition de Bogdan et Taylor, l'observation participante désigne la « période d'interactions sociales intenses entre le chercheur et les sujets, dans le milieu de ces derniers. Au cours de cette période, des données sont systématiquement collectées [...]. Les observateurs s'immergent personnellement dans la vie des gens. Ils partagent leurs expériences ».

³ La variabilité des surnoms des propriétaires (certains peuvent en avoir deux ou trois différents) et la diversité des noms des chiens (dont certains peuvent changer au cours d'une vie !) a rendu le recensement encore plus complexe. Par ailleurs, il a fallu éviter les doubles comptages durant mes passages dans les différentes structures fréquentées par les jeunes errants.

Petit recensement (non exhaustif) de la population errante avec chien

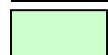
Propriétaires	Nombre de chiens	Noms des chiens
	3	Cervoise Dalton Bognol
	1	Ganja (Maloco)
	2	Litouf Kaya
	2	Ganja Nikita
	1	Canaille
	1	Basile(?) Achille
	1	
	1	Pastaga
	1	Opium (+)
	1	Oline
	3	FLB
	1	Couvou
	1	Christal
	2	Teddy Xila Toupille
	(+1) 1	
	1	
	2	Vaquesso Storna
	1	Brasco
	1	
	1	
	2	
	1	

	1	
	1	Dawa
	2	Speedy Zébulon
	2	Zonard Xena
	1	Mouflet
	1	
	1	Chana
	1	Mia
	1	
	1	Eol
	1	Skandal
	1	
	1	
	1	
	3	
	1	
	1	
	1	
	2	
	1	Blondy
	1	
	2	Neigema
	1	
	1	Deutz
	1	Louana

	1	
	1	
	1	
	1	
	1	
	1	Djaya
	1	
	1	
	1	
	1	
	1	
	1	
	3	Xénada Yabon Swindel
	1	Cartouche
	1 (+1 chat)	Bob
	2	Ginko Quest
	(1)	(Engoun)
	1	
	2	Lascar Keken
	1	Annibal
	1	Monet
	1	Yoko
	1	Schwepzie
	3	Perfect Chipie Mayinche
	1	Cama

	1	Dracula
	1	Aldo
	3	Picasso Utopie Watt
	1	Tia
	1	Spider
	1	Bandit
	2	Escroc Crevette
	2	Boomer La Magouille
	1	Krisco
	1	Ouline
	4	
	1	
	1	
	1	
	1	Fradja
	1	Chanette
	1	Orla
	1	Orko
	1	Job

TOTAL 119 chiens (90 propriétaires)- période 2006-sept. 2007



19 Propriétaires en logement

Population majoritairement masculine et sans logement

Le principal constat qui ressort de ce tableau tient au nombre relativement important de propriétaires vivant à la rue avec leurs animaux. Seuls 21 % disposent en effet d'un logement permanent. Les 79 % restants vivent soit dans la rue, soit dans des squats, soit en hébergement temporaire (notamment aux *Exclus*, unique structure associative brestoise acceptant la population SDF avec chiens et susceptible d'accueillir 15 personnes), voire très épisodiquement dans les rares hôtels acceptant les animaux. En ce qui concerne les centres d'hébergement d'urgence, ils s'avèrent inadaptés aux besoins de cette population. En effet, seul le Foyer du Port est « équipé » pour accueillir les chiens. Toutefois, les deux uniques courettes extérieures existantes et les règles sanitaires contraignantes (interdiction d'animaux dans les chambres par exemple), n'incitent guère les gens de la rue à fréquenter ces locaux. Par ailleurs, la population féminine (22 % de l'échantillon recensé) y est d'emblée exclue puisque le Foyer du Port est une structure réservée aux hommes.

Des chiens de grande taille en augmentation constante

S'il fallait donner un profil type du chien des jeunes errants, on pourrait le décrire comme un animal mâle, de taille moyenne à grande, robuste et globalement en bonne santé physique malgré quelques puces. Les femelles sont généralement moins nombreuses et moins prisées car leurs chaleurs sont une contrainte supplémentaire dont la gestion n'est pas toujours simple à gérer (coût élevé de la stérilisation, contrainte de la gestion des éventuelles portées, etc.) Si la possession de certaines races de chiens se prête parfaitement à la valorisation de son identité en exprimant les goûts que l'on juge compatible avec sa personnalité⁴, la précarité inhérente aux jeunes de la zone limite grandement, quant à elle, les stratégies d'acquisition d'animaux. Dans la rue, c'est le hasard qui demeure le meilleur pourvoyeur de compagnons à quatre pattes. Chiens trouvés ou chiens donnés constituent le gros de cette meute bigarrée, dans laquelle les rares chiens « racés⁵ » que l'on dénombre ont généralement été « offerts » par des personnes ne souhaitant plus s'en occuper. L'offrande peut d'ailleurs s'avérer empoisonnée. Plusieurs propriétaires interviewés se sont en effet retrouvés avec, sur les bras, des animaux malades. Ce fut le cas par exemple de ce jeune homme venu de Lyon et dont le Cané Corso d'une cinquantaine de kilos lui avait été gracieusement cédé un mois plus tôt par un éleveur indélicat. En fait, l'animal s'est avéré être atteint d'une sévère dysplasie des

⁴ Que l'on songe par exemple au Labrador de Mitterrand, le Basset de Colombo ou le Fox-Terrier de Tintin.

⁵ Pas forcément des chiens à pedigree, inscrits au L.O.F, mais des chiens n'ayant pas subi de croisements.

hanches et d'une tumeur bénigne au flanc. Par ailleurs, ce chien était bien plus âgé que ce que son ancien propriétaire avait préalablement prétendu. La naïveté du nouveau maître a eu pour conséquence immédiate de mettre à mal ses finances puisque, propriétaire consciencieux, il a refusé de se séparer de son animal et souhaité le faire soigner au plus vite chez un vétérinaire brestois.

A.2 Une errance immobile mais visible

Les parcours urbains des jeunes errants se structurent essentiellement autour des lieux d'accueil municipaux ou associatifs, des pôles d'attraction importants qui finissent par constituer, comme le rappelait Djemila Zeneidi-Henry⁶, une véritable « géographie de l'assistance », un système géographique cohérent qui entretient l'identité de cette population marginalisée.

A Brest, c'est le Point Kerros qui constitue bien souvent la première étape de la journée. Ouvert de 10h à 13h, cet accueil de jour fait la transition entre la nuit passée dans un squat (le plus proche, se trouve à une centaine de mètres du Point Kerros), en foyer ou dehors et une longue journée de déambulation sur les trottoirs de la cité. Durant le mois d'août, les tributaires des fermetures estivales s'y retrouvent également, histoire d'évacuer durant une heure ou deux les tensions des nuits passées à la belle étoile.

La caravane des nomades urbains ne lève le camp que vers une heure de l'après-midi, à la fermeture de la structure de la rue Kerros. Le groupe se désagrège alors en petites grappes d'individus, le plus souvent accompagné de plusieurs chiens. Vu de l'intérieur, c'est-à-dire des cafés et des restaurants qui font le plein à cette heure-là, cette transhumance dénote. Elle ne manque d'ailleurs jamais de provoquer quelques commentaires courroucés de certains clients au moment d'entamer le fromage. « *Dans l'ensemble, tout se passe bien avec ces malheureux*, m'expliquait un restaurateur. *Les désagréments pour la clientèle tiennent juste parfois à quelques gestes obscènes de certains ; mais la plupart du temps, ceux qui font ça, ne sont pas de Brest*⁷ ». Qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs, les jeunes errants qui débutent leur périple urbain au Point Kerros, se dirigent ensuite vers les zones commerciales du centre ville. Coat Ar Gueven pour les uns, Centre Leclerc pour les autres, l'objectif est de faire une halte pour faire la manche et gagner quelques euros en attendant l'ouverture des structures

⁶ Djemila Zeneidi-Henry, *Les SDF et la ville*, 2002.

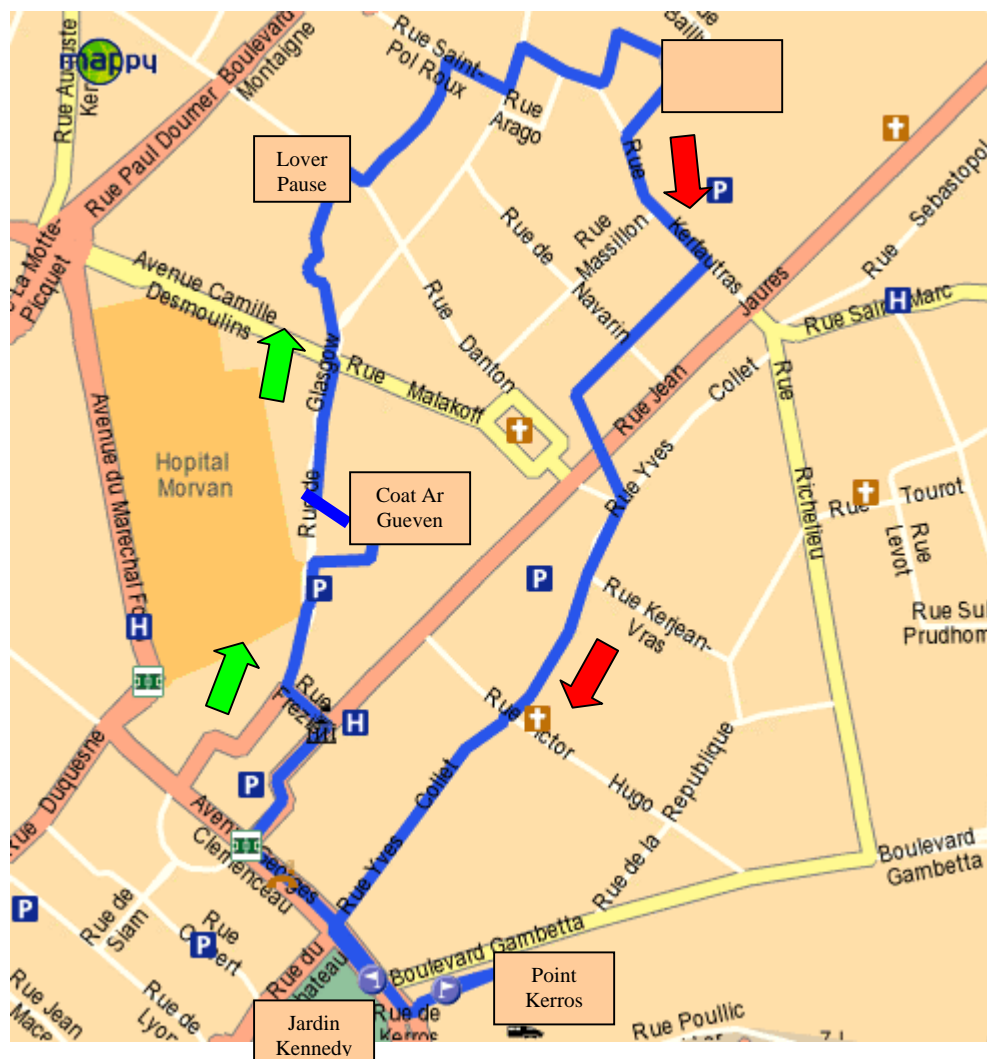
⁷ L'archétype du vagabond indigène s'opposant au mauvais vagabond étranger a toujours fait partie des classiques de la narration entourant l'exclusion.

d'accueil que sont le Lover Pause, rue Alexandre Ribot, et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), rue Jules Ferry.

Structure d'accueil pour usagers de drogues, le Lover Pause accueille en réalité une population bien plus variée que les simples toxicomanes. Parmi ceux-ci, on retrouve en effet un nombre important d'individus en errance, accompagnés de leur(s) chien(s). Il faut dire, que depuis quelques années, une clôture extérieure a été réalisée en dehors de la structure afin d'accueillir également les animaux et d'éviter au maximum les nuisances potentielles de ceux-ci vis-à-vis des riverains. Le CCAS demeure pour sa part, un lieu de passage obligé pour tout prétendant à un suivi social efficace. Les usagers avec chiens y font à ce titre des passages réguliers même si l'accueil « canin » y demeure plus que précaire malgré la pose récente d'anneaux extérieurs à l'entrée de la structure pour attacher l'animal. Comme la plupart des administrations, le CCAS n'autorise pas, en effet, les propriétaires à pénétrer dans les locaux avec leur compagnon à quatre pattes.

La fin de l'après-midi se poursuit avec une lente redescente vers le jardin Kennedy, entrecoupée de quelques pauses pour tenter de regagner quelques pièces dans la rue Jean-Jaurès. Qu'ils soient errants ou non, les propriétaires de chiens brestois ne disposent guère d'espaces de détente adaptés pour leurs chiens. A défaut et de part son positionnement stratégique sur leur parcours quotidien, le jardin Kennedy est donc devenu en l'espace de quelques mois, un endroit très prisé des jeunes errants et de leurs animaux. Situé dans l'hypercentre, il est également devenu un point de tension entre les usagers qui le fréquentent. Les médiateurs urbains de la ville ont ainsi recueilli plusieurs plaintes de la part de mères de famille effrayées par « *les meutes de chiens qui s'y réunissent* ».

Itinéraire type quotidien des jeunes errants brestois et de leurs chiens



Légende



Aller



Retour

Comme l'indique la carte précédente, la déambulation des errants est essentiellement positionnée sur le centre ville. Leur boucle quotidienne dépasse rarement les 6 kilomètres. Une distance respectable mais relativement limitée quand on pense à la terminologie de « routard » dont on les caractérise souvent. En fait, s'ils ne sont pas tous d'origines brestoïse, bretonne ou française (on trouve ainsi quelques Polonais, Italiens et des Allemands), les propriétaires rencontrés cet été dans les rues de la cité du Ponant, se sont avérés être dans leur grande majorité, des voyageurs immobiles, qui se sont approprié des bouts de ville.

« Espaces fermés, rue ou places, [leurs] territoires sont extrêmement divers. Ils ont surtout pour point commun d'être l'objet d'appropriation régulière. Deux catégories apparaissent : les lieux fortement territorialisés et les lieux occasionnellement ou faiblement territorialisés. Ces derniers sont l'objet d'une appropriation individuelle, soit l'objet d'une occupation réduite dans le temps⁸. »

L'itinéraire quotidien et ritualisé de ces populations à travers la ville contribue à renforcer ce territoire et à en délimiter les contours. Les « voyageurs estivaux », en escale à Brest, (festivaliers, étudiants au look « routard », etc.) se repèrent d'ailleurs assez facilement, car ils mettent généralement en place des stratégies de déplacements sur la ville qui ne sont pas celles des autochtones. Cet été par exemple, un groupe de jeunes avec chiens s'était installé dans la rue de Siam, colonne vertébrale de la ville certes, mais habituellement rarement investie par les errants locaux.

B. Le chien : fidèle compagnon de galère

En marge de la fonction utilitaire qui fut originellement la leur aux prémices de la domestication⁹, les animaux ont tenu très tôt des rôles plus complexes dans la relation les unissant à l'être humain. Dans les sociétés mélanésiennes et amazoniennes par exemple, les femmes continuent à nourrir de petits animaux au sein, une pratique dont certains auteurs prétendent qu'elle pourrait être à l'origine de certaines formes de domestication par l'homme.

⁸ Djemila Zeneidi-Henry, *op. cit.*, 2002.

⁹ Hommes et animaux partagent un monde commun depuis ce que l'on a coutume d'appeler « la domestication » des différentes espèces animales, étape que Jean-Pierre Digard (1990) décrit plus précisément comme la mise en place, au cours de l'histoire, de systèmes domesticatoires, parties prenantes de l'évolution des sociétés humaines.

Femme Indienne nourrissant un animal au sein

(<http://www.cdlb.org/>)

Dans la société occidentale, les canidés ont eux aussi très tôt tenu une place importante. De retour de Gaule, César en personne s'en étonnait : « *Les femmes romaines n'ont-elles donc plus comme autrefois des enfants à nourrir et à porter ? Je ne vois partout que des chiens et des singes* ».

Il y a au moins 17 000 ans, les ancêtres du chien (issus de la même famille que les loups d'après les dernières avancées scientifiques) semblent avoir trouvé un intérêt évident à se rapprocher de leur propre chef de l'être humain, enclenchant ainsi le processus domesticatoire. Devenu au fil du temps, auxiliaire incontournable de l'homme, le chien a ainsi fini par seconder celui-ci dans ses quêtes et ses excès. Chien de chasse ou de police, chien truffier, chien de course, d'exposition voire de boucherie, la cohabitation homme-chien est devenue totale pour ne pas dire fusionnelle.

Dans la rue, le chien est souvent considéré comme un compagnon de galère, dont la proximité rassure et reconforte. Une fidélité à toute épreuve qui se décline aussi bien sous l'angle psychique que physique.

B.1 Le chien : point d'ancrage pour les déracinés

Dans les monotones déambulations qui sont les leurs, le chien des jeunes errants apparaît comme un compagnon naturel, qui leur permet de mieux vivre la rue. Dans la réalité déstructurante et parfois destructrice qui est la leur (alcool, drogue, violence), l'animal

constitue en effet l'une des dernières barrières socialisantes, une présence refuge et sécurisante qui permet à son propriétaire de rester à flot.

-Le chien, précieux auxiliaire du Zonard

Dans la rue, le chien s'avère un auxiliaire important qui permet à son propriétaire de mieux appréhender les rudesses de ce milieu. « *Lorsque tu dors tout seul dehors, tu es bien content d'avoir tes chiens avec toi me confirmait l'un de mes informateurs. Ils te protègent et surtout ils te tiennent chaud car même en Bretagne, la nuit ça peut cailler* ». Majoritairement de type « croisés-bergers », la robustesse de ces chiens offre aux propriétaires la certitude de disposer d'animaux solides qui ne craignent pas la vie en extérieur. Peu de soins à fournir donc une fois nourris, même s'il convient toujours de se méfier des pièges inhérents aux trottoirs de nos cités. Effectivement, quelques tessons de verre sur la voie publique ont tôt fait de venir abîmer les coussinets des animaux, contraignant alors le maître à effectuer une série de soins pas toujours simples à prodiguer dans la rue.

Chauffage sur pattes, le chien est bien entendu un gardien hors pair dont la présence protectrice, parfois plus psychologique que réelle, rassure. A l'instar de cette informatrice qui, depuis plus de vingt ans, sillonne l'Europe avec ses bergers, les routards sédentarisés s'attachent également les services d'un chien pour écumer la ville. « *La rue est devenue plus dangereuse aujourd'hui et la violence y est omniprésente m'expliquait un itinérant de l'ancienne génération, désormais locataire d'un logement. Au moment de la remise du RMI par exemple, si tu ne fais pas gaffe, t'es pas longtemps à te faire détrousser. Y a pas mal d'experts en la matière. Et pas forcément des gars de la zone* ».

Chez des individus à la sobriété fluctuante, dont le quotidien est rythmé par les périodes de veille et de sommeil, l'ultime vigie que constitue l'animal n'est donc pas superflue. J'ai eu l'occasion de m'en rendre compte personnellement durant cette journée où, ayant donné rendez-vous sur la place de la Liberté à l'un de mes informateurs, je le retrouvai endormi en plein soleil, dans la position du lotus. Alors que j'essayais de le sortir de son demi-coma, ses deux chiens sont immédiatement venus me signaler, tous crocs dehors, qu'il fallait mieux que je laisse leur propriétaire poursuivre sa sieste en paix. L'anecdote peut bien sûr prêter à sourire, elle peut toutefois engendrer de véritables drames. L'une des personnes interviewées durant cette enquête me racontait ainsi :

« Il y a quelques années, lors d'un festival de musique auquel je me suis rendu, je me suis endormi sur un banc avec mon chien, un petit bâtard. Quand les gendarmes

sont arrivés pour essayer de me réveiller, mon chien a réagi. L'un d'entre eux l'a abattu ! »

Alarme plus qu'arme, il est bon de rappeler que les chiens de la rue ne sont soumis à aucun « entraînement » spécifique de la part de leurs propriétaires, contrairement à ce qui se passe encore dans certains milieux de petites et moyennes délinquances. Dans la zone, le chien ne protège son chef de meute, en l'occurrence son propriétaire, que lorsque celui-ci est vulnérable ou menacé. Et encore faut-il que l'animal présente un caractère fort ce qui n'est pas le cas de tous les animaux rencontrés dans la rue.

Il ne faut donc pas trop surestimer l'agressivité du chien de la rue. Celle-ci n'est souvent que véhiculée par des personnes ne possédant pas d'animaux ou méconnaissant la psychologie canine. Serpell a ainsi noté que les personnes qui viennent d'acquérir un chien affichent, quelques mois plus tard et par rapport aux non-possesseurs, une moins grande peur d'être victime d'une agression¹⁰.

Bien souvent, les chiens des itinérants ne sont que de simples auxiliaires dissuasifs¹¹ qui n'attaquent généralement pas de leur propre chef. Mis à part une ou deux exceptions, les chiens de la rue que j'ai croisés étaient tous relativement sociables. Habitué à la foule, aux bruits et à la présence constante d'autres chiens dans leur environnement proche, il est rare qu'ils réagissent aux sollicitations extérieures, surtout si leur maître est à proximité.

Une auxiliaire vétérinaire m'expliquait d'ailleurs :

« Ils sont rarement attachés quand ils arrivent à la clinique, mais ce sont des chiens sympas qui obéissent bien, qui sont très sociables avec tous les autres chiens, les gens, les enfants. C'est assez drôle, d'ailleurs de voir la réaction des gens quand ils voient ces marginaux avec leurs chiens en salle d'attente, ils ont tendance à avoir peur pour leur chien alors que c'est souvent le contraire, les chiens des marginaux sont bien plus sociables que les autres qui sont autour des jambes de leur maître. même en consultation, pour tenir les chiens sur la table, je suis à la limite, plus sûre de leur chiens que des autres, on peut leur faire n'importe

¹⁰ J. A. Serpell, *Preuves des effets à long terme de la possession d'un animal familier sur la santé humaine. Les bénéfices de la possession d'un animal de compagnie*, 1990.

¹¹ Circuler avec un nombre important de chiens peut constituer une pratique efficace pour certains propriétaires pour échapper aux interpellations. En effet, si un maître est interpellé, les services de police se retrouvent alors avec sur les bras une meute de chiens à devoir « gérer ». Or, ils ne disposent pas forcément, ni des véhicules, ni de l'équipement nécessaire pour de telles opérations.

quoi, ils ne disent rien, et si jamais, ils ne veulent pas se laisser faire, ils se font engueuler ».

La dernière fonction importante de l'animal réside dans sa capacité à créer du lien entre soi et autrui. Chez un public, au physique, aux vêtements et aux attitudes volontairement provocants, le chien peut devenir un intercesseur efficace vis-à-vis du reste de la communauté. Durant les périodes de « manche », il constitue en effet un atout supplémentaire pour son propriétaire¹², même si les bénéfices réels sont difficilement chiffrables. Comme l'expliquait par exemple la sociologue Marie Loison, les usagers du métro parisien sont sensibles « *à la propreté, à la politesse, au sourire et à l'originalité du discours du 'mancheur'* ». Alors que l'agressivité ou l'utilisation d'un enfant nuisent considérablement à la quête, la compagnie d'un chien permet, au contraire, d'émerger de l'anonymat du bitume. Particulièrement calme durant ces longues périodes d'immobilité (pour ne pas dire tout bonnement endormi !), l'animal s'avère être un médiateur efficace et un catalyseur de la bienveillance du passant. *A contrario*, certains propriétaires refusent d'associer leurs compagnons à cette mendicité quotidienne tandis que plusieurs passants interrogés se sont montrés tout simplement hostiles à cette pratique qu'ils considéraient comme une « *exploitation inacceptable et dégradante du chien* ».

Quels que soient les fondements de cette critique moralisatrice, une chose est certaine : avec ou sans chien, la manche n'est pas une panacée et le mythe du SDF milliardaire a fait long feu. « *La quête se paye au prix fort, rappelle Véronique Mougin¹³. Celui de l'indignité et de la désespérance, celui de la honte et de la disqualification sociale. Il faut supporter [...] de dévoiler sa misère. Survivre aux regards méprisants, aux insultes parfois et aux fréquentes leçons de morale dispensées gratuitement par les passants* »

-Un réconfort affectif

Dans la rue, le chien demeure un véritable exutoire cathartique qui permet à son propriétaire de mieux vivre une réalité quotidienne pas toujours simple à appréhender. Il permet notamment aux maîtres, souvent très jeunes, de compenser des manques affectifs évidents, liés à des ruptures sociales et familiales parfois profondes. « *Cela doit faire près de deux ans que je n'ai pas vu ma mère, m'expliquait ce jeune homme de 25 ans. Elle ne doit même pas savoir où je suis actuellement* ».

¹² Voir notamment à ce sujet Pascale Pichon, « La manche, une activité routinière », 1993.

¹³ V. Mougin, *Les SDF*, 2005.

Ce constat opéré dans la rue n'est pourtant pas révolutionnaire en soi. D'après une enquête menée par la Société Centrale Canine en 2001, 76 % des Français considéraient en effet le chien comme l'un des principaux liens de structuration de notre société. L'évolution démographique et l'éclatement des familles sont pour beaucoup dans ce chiffre surprenant.

Chez les jeunes errants, la relation entretenue avec leur chien est de l'ordre de la paternité symbolique. En effet, alors que la rupture qui les a conduits dans la rue apparaît souvent « *être liée à une immaturité affective les ayant empêchés de construire une identité sociale et autonome*¹⁴ », il est intéressant de noter l'investissement total qu'ils mettent dans leurs animaux. Pour eux, les chiens sont de véritables substituts d'enfants. « *Ils sont comme nos gosses* » peut-on ainsi entendre à longueur de conversations avec les uns et les autres. Maternés et « éduqués » comme tels, les animaux permettent aux propriétaires n'ayant pas forcément connu dans leur propre histoire l'enfance heureuse qu'il aurait désirée vivre, de tester leur capacité de pédagogue. « *Dans l'élevage d'un animal familier, l'homme teste sa capacité éducative de façon analogue à la manière dont il interroge son statut d'éducateur parental au travers des réactions d'un enfant à son égard* » explique le sociologue Paul Yonnet¹⁵. La néoténie animale, c'est-à-dire la rétention de caractéristiques physiques infantiles à l'âge adulte provoquée par la domestication, renforce encore un peu plus ce phénomène. Les éthologues ont ainsi montré depuis longtemps que l'être humain est particulièrement influencé par ces caractéristiques. L'attendrissement et le besoin de prendre et de caresser que l'on ressent quand on voit un chiot illustre bien l'influence que peut avoir sur nous cette spécificité. Chien-enfant, l'animal représente pour les jeunes errants l'objet transitionnel¹⁶ par excellence. Sa vitalité et son autonomie rendent sa présence importante aux yeux de son propriétaire. Par contre, sa privation (lors d'une fugue ou d'une saisie par la fourrière par exemple) est particulièrement mal vécue. Sa perte ou sa disparition est quant à elle ressentie comme un deuil à part entière.

-Un compagnonnage (re)valorisant

L'Alter Ego - l'Autre Soi - : tel est considéré le chien par bon nombre de propriétaires de la rue interrogés cet été. Il est vrai que ce dernier demeure une présence réconfortante et protectrice, un compagnon à part entière qu'on aime à regarder comme son double.

¹⁴ François Chobeaux, *Les Nomades du vide*, 200.

¹⁵ Paul Yonnet, *Jeux, modes et masses*, 1985.

¹⁶ Voir W. D. Winnicott, « Objets transitionnels et phénomènes transitionnels », 1975.

Au-delà de cette égalité fictive, il est cependant essentiel de rappeler que l'animal reste entièrement dépendant de son maître. C'est justement cette facette de la relation qui constitue, pour Gagnon, un facteur de valorisation pour le propriétaire. En effet, cette forme de dépendance « *rend le possesseur responsable d'une vie* ». Cette dépendance de l'animal entraîne un double sentiment de domination et de responsabilité, propice à l'affirmation de soi et à la construction de l'ego.

Devenir propriétaire d'un chien implique un engagement total, très bien perçu par les personnes interrogées. Les indéclicats qui font passer leurs « doses » de stupéfiants avant les croquettes de leurs compagnons sont ainsi méprisés des autres maîtres-chiens de la rue comme me l'ont expliqué mes informateurs. Pour eux, les choses sont très claires : « *Nos chiens sont toujours bien traités et bien nourris. De toute façon, lorsqu'on est en galère, on arrive toujours à se débrouiller en se cotisant* ».

Cette attention constante passe également par la mise à jour régulière du carnet de santé de l'animal. « *Quand je pars quelque part, j'emporte toujours mon carnet avec moi car en cas de contrôle, il permet d'éviter qu'on embarque le chien pour la SPA* ».

Aussi comprend-on mieux le traumatisme qui survient lorsque les chiens en divagation sont saisis par la fourrière et expédiés au refuge du Petit Minou. Car, au-delà de la somme à payer, toujours trop élevée lorsqu'on « galère », ce rapt est considéré comme une attaque personnelle pour les propriétaires. Pour eux, elle est l'illustration parfaite du « délit de sale gueule » qui les touche eux-mêmes, tout comme leurs chiens. « *Tu ne verras jamais les flics aller emmerder une vieille dans un parc parce que son chien chie et qu'elle ne ramasse pas ou parce qu'elle ne tient pas son Médor en laisse !* » s'offusquait l'éducateur d'une structure associative qui avait récemment aidé l'une des usagers de sa structure à rédiger une lettre de contestation auprès du tribunal de police, suite au PV délivré par des agents de police sanctionnant l'animal pour avoir fait ses besoins sur un trottoir du boulevard Gambetta.

Maîtres vigilants, les propriétaires de la rue semblent avoir trouvé auprès de leur chien, le réconfort d'un être qui ne les juge pas et qui leur reste « fidèle » (l'adjectif est le leitmotiv de tous leurs discours !) quoi qu'il arrive et quels que soient les excès de leurs comportements. Il faut dire que l'instinct grégaire du chien se prête tout naturellement à un tel comportement de la part de l'animal. Comme le rappelait Jacob von Uexkül¹⁷, le maître représente pour le chien une sorte de dieu ou de magicien. Très dépendant de l'homme, le chien l'associe pleinement à

¹⁷ J. Uexkül (von), *Mondes animaux et mondes humains*, 1965.

son univers naturel. C'est d'ailleurs ce qui explique sa maniabilité et sa souplesse d'emploi. Tous les traités d'éthologie et ouvrages de vulgarisation attribuent cette « qualité » à l'animal. « *Le chien est le plus docile, pourtant le plus intelligent des animaux* » écrivait au début du XX^{ème} siècle, Paul Megnin, le grand spécialiste des questions canines. L'animal entretient en fait un rapport de dominé à dominant avec son maître. L'homme est le chef qui possède le pouvoir de nourrir, de soigner et de punir. Le chien traite donc l'homme comme il traiterait son chef de meute, en obéissant et en se soumettant.

Cette soumission propre au chien peut également expliquer le comportement violent de certains maîtres vis-à-vis de leur animal. Pratique marginale, cette violence, même si elle est méprisée par beaucoup, permet à ceux qui l'exerce d'accentuer leur position de dominant dans le binôme « homme-chien », voire dans le groupe de propriétaires lui-même. C'est le type de constat qu'avait déjà fait Georges Bataille¹⁸ lorsqu'il précisait que la soumission de l'autre par la brutalité permettait à l'individu violent de prouver à ses yeux et à ceux de ses congénères, sa souveraineté.

Quelle que soit la méthode employée, douce ou plus brutale, l'objectif demeure en tout cas le même. Se revaloriser à ses propres yeux et aux yeux des autres. Il faut à tout prix se distinguer du double outrancier que peut constituer le clochard.

« Moi, j'ai été galérienne, mais je ne suis jamais devenue clocharde. Ça fait une sacrée différence. Galérien, clochard, on ne s'aime pas. Ça va jusqu'à la haine, jusqu'à la baston parfois [...] On parcourt tous le même chemin, mais on ne s'arrête pas tous au même endroit. Les clochards, eux, vont jusqu'au bout¹⁹ ».

Sur les chemins accidentés de la rue, la possession d'un chien est une bouée de secours permettant d'éviter de glisser trop en avant. L'investissement nécessaire dans les soins à apporter au chien, crédibilise le propriétaire vis-à-vis des professionnels (vétérinaires, acteurs sociaux) mais aussi vis-à-vis des pairs et surtout vis-à-vis de soi-même. Etre reconnu « responsable d'une vie », c'est tout simplement être reconnu, c'est acquérir et éprouver sa valeur d'être humain.

¹⁸ G. Bataille, *La Part Maudite*, 1971.

¹⁹ L. Perréal, *J'ai vingt ans et je couche dehors*, 1995.

B.2 Le chien, nouveau symbole de l'identité précaire

Ces dernières années, le chien de la rue est devenu un supplétif récurrent de la précarité. Dans la partie précédente, nous avons vu comment il servait de point d'ancrage pour les déracinés. Au delà de ce réconfort moral et physique, il n'est pas inutile de s'intéresser à la dimension idéologique véhiculée par le chien.

-Le chien, un support pour la transgression

Denis Jeffrey expliquait que « *lorsque le sentiment d'identité devient précaire, le jeune tend à chercher en lui-même des limites qui ne lui sont plus données* ». D'après le chercheur québécois, il expérimente alors ses propres limites « *par l'errance sexuelle, l'abus des drogues, le piercing, le tatouage, la mise à l'épreuve de son endurance dans des états de souffrance volontaire* ». On pourrait certainement ajouter à cette liste l'acquisition d'un chien. En effet, la possession d'un animal, surtout en milieu urbain, est propice à la mise à mal d'un certain nombre de règles sociales, du reste souvent très floues lorsqu'il s'agit de légiférer sur la place des animaux en ville.

Lorsque je questionnais l'un de mes informateurs sur son refus systématique de mettre ses deux chiens en laisse, celui-ci m'expliquait : « *Je n'ai pas pris des chiens pour les tenir attacher. Mes chiens sont libres de leur mouvement et sont heureux comme ça* ».

Les règles urbaines s'accommodent pourtant assez mal d'un tel laxisme civique, surtout depuis le renforcement de la responsabilité des pouvoirs publics en matière de gestion des animaux en ville. En visant les chiens et les chats, la loi du 22 juin 1989 a ainsi adapté la notion de divagation et la gestion des fourrières aux nouvelles réalités de la possession urbaine²⁰. Elle renforce l'arsenal des sanctions (peines, amendes, mesures administratives...) et des moyens de les appliquer. A cette occasion, le Code rural (articles 200, 203, 211, 212 & 213) et le Code des communes (article L 131.2.8) attribuent aux maires des pouvoirs de police pour lutter contre la divagation des animaux dans l'enceinte du territoire municipal.

« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument

²⁰ Cette loi a également rendu obligatoire en France l'identification par tatouage des chiens lors de tout transfert de propriété, qu'il s'agisse d'une cession gratuite, d'une adoption ou encore d'une vente.

sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse ». (Article 213-1 du Code rural)

L'article 213 précise quant à lui : « *Les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière* »

Ce dernier point s'applique à tous les détenteurs d'animaux de compagnie, le non respect de ces exigences étant désormais assimilable à de mauvais traitements et le cas échéant soumis au nouveau code pénal²¹.

Malgré des mesures de plus en plus contraignantes et les pluies d'amendes qui tombent désormais régulièrement sur leurs animaux (voir page suivante), certains propriétaires continuent à jouer avec la réglementation en vigueur. Cette attitude provocatrice constitue finalement le meilleur gage pour eux que la société leur reconnaisse l'identité sociale qu'ils revendiquent : celle de rebelles et de déviants²². Chaque verbalisation policière (sans incidence réelle puisque la plupart des propriétaires de la rue est insolvable et sans domicile, donc sans adresse) est un trophée permettant au contrevenant de se complaire dans un discours victimaire servant également à ressouder le groupe.

Si dans certaines villes, comme Rennes par exemple, des mesures coercitives visant à interdire les regroupements de plus de trois chiens, ont été mises en place ces dernières années, les autorités locales semblent pourtant démunies pour répondre aux craintes, souvent infondées, mais toujours croissantes de la population. Il faut dire que faute de dialogues réels entre les propriétaires de chiens et les pouvoirs publics, les effets de ces mesures

²¹ Celui-ci autorise dorénavant les associations de protection animale à se porter partie civile en matière d'actes de cruauté ou de mauvais traitements. Le tribunal peut décider, à l'issue ou en attente d'un jugement, de remettre un chien maltraité à une association de protection animale officielle et même de lui accorder, le cas échéant, des dommages et intérêts.

²² Pour le sociologue David Le Breton, «*la limite est une nécessité anthropologique, elle permet d'exister en se situant activement au sein d'un système symbolique qui structure les échanges*». La rencontre de cette limite symbolique a des effets bénéfiques: rendre la vie significative, calmer l'angoisse de l'incertitude, conjurer la peur de l'inconnu, renforcer le sentiment d'identité, assurer son existence, se donner une certaine puissance, et finalement, acquérir une maîtrise de soi et du monde ambiant ».

stigmatisantes (toutes les populations de propriétaires ne semblent pas devoir être touchées de la même manière par ce interdiction...) ont des effets généralement « limités » qui ne font que déplacer le problème et les maîtres, dont la plupart se cachent désormais pour se rassembler.

AMENDE

-Le chien : figure imposée du discours a-social

Dans les années 1920, les sociologues de l'Ecole de Chicago avaient rappelé l'importance de l'errant et du vagabond dans la cité moderne. Les chercheurs américains n'insistaient toutefois pas sur ce compagnon de route qu'est le chien et qui semble désormais devoir être le pendant incontournable des jeunes errants contemporains. Même si la littérature sur le sujet reste mince, ce couple inamovible, symbole d'une nouvelle forme de marginalité, constitue pourtant une réalité bien visible dans les rues de la plupart des cités occidentales modernes. Les termes pour les désigner sont d'ailleurs légion (Punks à chiens en France, *Gutterpunks* en Angleterre et aux Etats Unis ou encore *Punkabestia* en Italie) et renvoient généralement à une nouvelle forme de « déviance », dont l'animal s'avère être un support essentiel dans l'économie du discours des acteurs eux-mêmes.

Revendiquant une filiation directe avec les générations de marginaux plus âgés, au premier rang desquels les « Punks » (certains jeunes de la rue sont ainsi appelés « Képons », c'est à dire « Punks » en verlan), ils ont adopté un certain nombre d'attributs de la contre-culture.

Crêtes, piercings, treillis, rangers constituent ainsi autant de marqueurs identitaires qui accentuent la défiance théâtralisée de certains de leurs comportements (rassemblements bruyants, alcoolisation sur la voie publique etc.)

Leurs revendications semblent pourtant bien plus superficielles que celles de la génération des *Sex Pistols*. Beaucoup moins politisés que leurs aînés qui ne s'encombraient ni d'illusions (« *No futur* »), ni d'animaux, les nouveaux nomades du bitume « *sont bien plus les produits et les victimes d'un affaiblissement des liens sociaux et de fragilisations familiales, que les acteurs et les créateurs conscients et responsables d'un nouveau style de vie* »²³. Leurs uniques espérances semblent se résumer pour beaucoup d'entre eux à la figure du chien qui leur sert souvent de support rhétorique à une misanthropie constamment claironnée. « *Je ne fais confiance qu'à mon chien car je sais qu'il ne me trahira jamais !* » m'expliquait l'un de mes informateurs ; « *Les chiens valent mieux que la plupart des hommes. L'humanité, c'est de la merde et l'humanisme, une belle connerie !* » m'affirmait cet autre propriétaire rencontré dans la rue et qui, à 25 ans, possédait déjà une aversion revendiquée contre le genre humain. Il faut toutefois se méfier de ces propos parfois convenus qui rythment leurs discours²⁴.

²³ François Chobeaux, *op.cit.* 1999.

²⁴ Comme l'écrivait Hubert Prolongeau : « *Le discours des SDF est un discours de victime, d'autojustification permanente où ils se protègent de la société* »

Le personnage du misanthrope entouré d'animaux se retrouve en effet souvent autour de nous. Paul Léautaud ou Céline à la fin de leur vie en furent de parfaits représentants. Pourtant, comme l'ont rappelé de nombreux éthologues, la prétendue détestation des humains a tendance à se modérer au contact des animaux.

Si on s'efforce d'analyser un peu en profondeur le discours de ces jeunes errants, on se rend compte, en fait, que le chien est avant tout un support analogique commode pour parler de soi-même.

L'animal est en effet un repère, une borne dans un parcours biographique parfois chaotique. Les propriétaires les plus âgés m'ont tous conté l'histoire de ces chiens qu'ils avaient eu par le passé. Ce souvenir leur permet de faire défiler le film d'une route qui sans cela se perdrait dans le grisaille monotone du macadam des villes où ils ont eu l'occasion de zoner.

« Le sujet, dépossédé de son passé, est vide. Excentré par rapport à sa propre vie, il n'en est plus que le spectateur myope et impuissant. Il est sans passé, sans avenir et sans projet. Exilé de sa propre historicité, il ne lui reste pour vivre que l'infime pellicule temporelle du présent » affirmait Patrick Declerck à propos des clochards²⁵. Or justement, les jeunes errants avec leurs chiens, sont certes des a-sociaux, mais pas des naufragés.

B.3 Solidarité du groupe

Dans les sociétés contemporaines, le chien a cessé de n'être qu'un animal domestique pour pénétrer dans le cénacle très fermé des animaux de compagnie. Devenu « animal familial », il s'est inséré « naturellement » dans le système social humain, décrochant de ce fait le statut d'être humain à part entière aux yeux de ses propriétaires. Cette « promotion » se concrétise par une série de comportements courants comme celui de faire des confidences à son animal, de lui procurer des vêtements, de fêter son anniversaire ou de célébrer des messes en son honneur, comme cela se passe dans une église catholique gallicane à Paris²⁶.

De nombreux auteurs ont souligné que les jeunes de la rue tentent de recomposer une famille fictive dans le milieu de la rue dans une perspective de socialisation et de protection.

« La rue est un milieu organisateur de pratiques, de rites, de rituels, qui permettent aux jeunes de se recréer une identité, de se refaire à l'intérieur d'eux-mêmes, souvent parce qu'au sein de leur famille ils ne trouvent pas les valeurs qui leur

²⁵ Patrick Declerck, *op.cit.*, 2001

²⁶ Anne-Marie Brisebarre, *La messe des animaux*, 2003.

ressemblent ou qui font sens à leurs yeux. Ils se retrouvent symboliquement avec une autre famille, à laquelle ils s'identifient. »²⁷

Patrick Declerck rappelait pour sa part que la grande désocialisation est, avant tout, une pathologie du lien, « *Du lien à soi-même, comme du lien aux autres et au monde.* »²⁸ .Nous avons vu un peu plus haut, les bénéfices symboliques dont tout propriétaire (et pas seulement l'errant !) peut tirer de son compagnon. Dans la rue, le chien apparaît également comme un élément facilitant l'intégration à une communauté et cimentant les relations au sein de celle-ci. Ce processus est particulièrement visible lors de l'arrivée d'une nouvelle portée de chiots. Malgré le discours ambiant de la rue concernant les mérites de la stérilisation des femelles, les accouplements entre animaux demeurent dans les faits, assez réguliers²⁹. Ils résultent généralement du manque de vigilance des propriétaires (« *La dernière fois que ma chienne s'est faite prendre par mon chien, ça n'a pris que quelques minutes m'expliquait l'un de mes interlocuteurs. Je les avais laissé quelques minutes tous les deux dans la rue pendant que j'allais à Mac Do pour voir s'il n'avait pas quelque chose à manger. Quand je suis revenu, ils étaient collés* ») mais si certains d'entre eux recherchent volontairement les croisements lors des chaleurs des femelles : « *Je vais rester encore quelques temps à Brest car ma chienne, une Amstaff, a été prise par un Dog Argentin; ça devrait bien rendre* » me racontait dernièrement l'un de mes interlocuteurs.

L'arrivée d'une nouvelle portée de chiots n'est jamais sans incidence pour la vie du groupe. C'est elle en effet qui va permettre de redéfinir les alliances entre les membres de cette communauté par le biais du système d'échanges qui se met alors en place entre les individus. Sur une portée, au moins la moitié des chiots seront donnés aux compagnons d'errance. Si l'on en croit l'ethnologue français Marcel Mauss, la réciprocité dans l'échange permet d'associer les gens en groupe. Pour ce faire, nul besoin que cet échange soit symétrique (contrairement à ce qui se passe dans un échange capitaliste ordinaire, où l'équilibre doit toujours être maintenu en s'assurant que la valeur du rendu soit toujours équivalente au prix du vendu), il suffit juste qu'il existe une contre-partie à un don. L'échange qui s'opère alors acquiert une valeur émotionnelle qui en fait toute sa richesse. A la lumière de cette approche classique, il est tentant de mieux comprendre les liens qui se tissent dans la

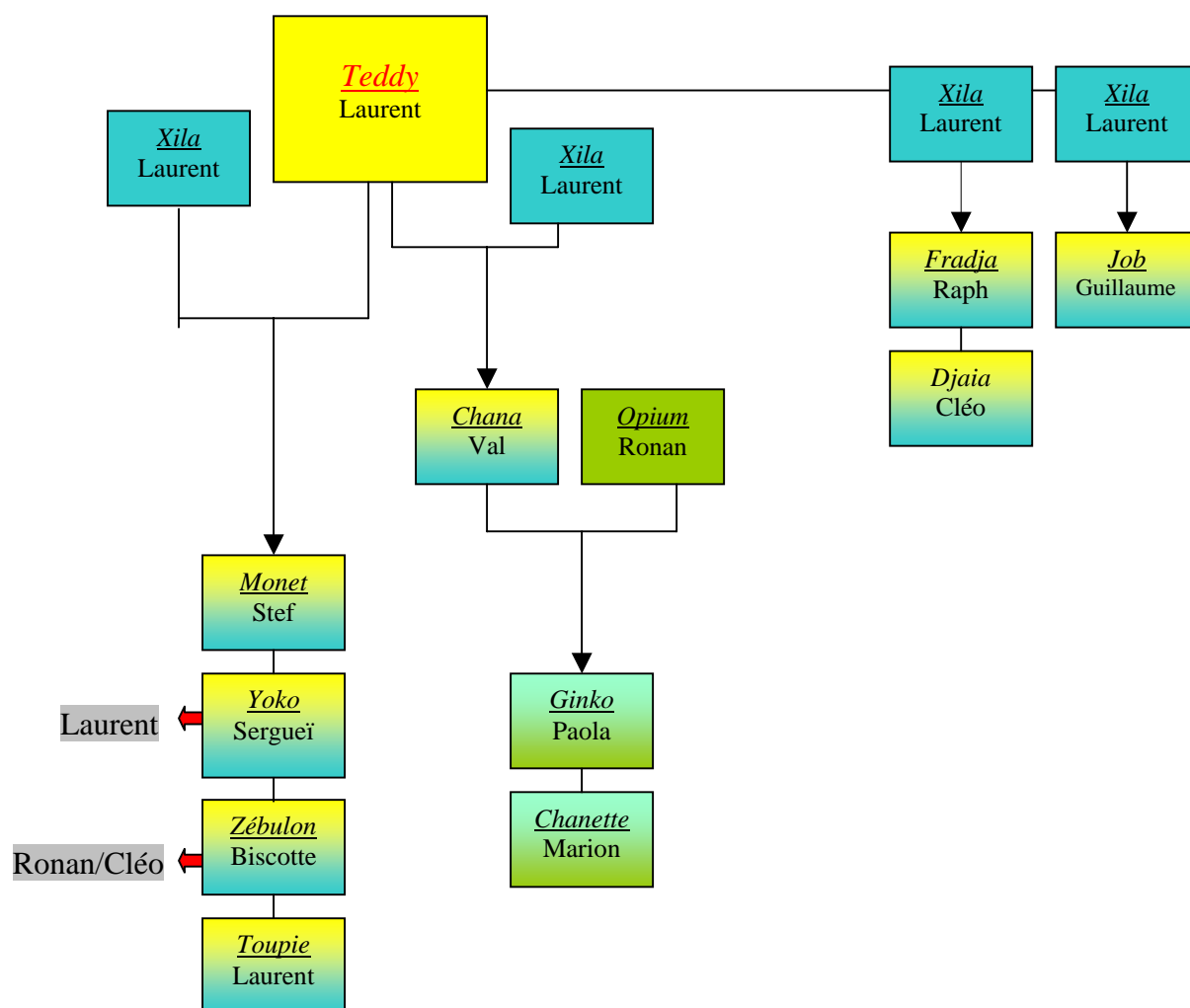
²⁷ Frédéric Dautrelepoint, *Les jeunes de la rue*, 2002.

²⁸ Patrick Declerck, op.cit., 2001.

²⁹ Le coût élevé des stérilisations semble en effet freiner les bonnes intentions.

rue entre propriétaires de chiens. Dans la mesure où, comme l'affirme Mary Douglas, « *il n'y a pas de dons gratuits* », la cession d'un chien à un membre du groupe permet à son propriétaire d'acquiescer une reconnaissance et d'affirmer son positionnement au sein de la communauté en renforçant les alliances entre propriétaires désormais unis dans une même parenté. En effet, comme me l'a déclaré un des jeunes errants côtoyé durant cette enquête : « *Dans la rue, tu as des connaissances mais tu n'as jamais vraiment d'amis* ». Le don de chien permet donc d'assurer des liens de solidarité qui n'existeraient pas forcément autrement. Ces liens sont d'autant plus forts et solides qu'ils dépassent le simple cadre du donneur-receveur pour toucher d'autres membres du groupe. En effet, à chaque nouvelle portée, les chiots se voient attribuer une « marraine » et un « parrain » qui assurent la garde de l'animal en cas de démarches administratives, d'hospitalisation, voire d'incarcération du propriétaire. « *Je ne suis sur Brest que depuis quatre mois mais je suis déjà le tonton de tous les chiens* » expliquait ainsi avec fierté ce jeune homme, lui-même patron de trois chiens.

Exemple généalogique partiel du chien Teddy



Procédé artisanal permettant de compenser un système d'accompagnement social ponctuellement défaillant pour les propriétaires de chiens à la rue, la parentèle qui se crée soude indubitablement le groupe, dans la ville mais parfois au-delà. *« A Rennes, il y a des fils de mon premier chien me racontait l'un de mes informateurs les plus âgés. D'après ce qu'on m'a dit, on en trouve jusqu'à Bordeaux ».*

Ce phénomène d'alliances me paraît être l'une des grandes spécificités de ce nouveau type de marginalisation, où homme et chien constituent un binôme indissociable. Alors que l'alcool ou la drogue peuvent aboutir sur des déviances sociales se déclinant essentiellement sur le mode individualiste, l'animal offre au groupe un support identitaire fort, débouchant sur une conscience collective et revendicative très forte.

C. Un itinéraire urbain semé d'embûches

A l'heure actuelle, 51 % des foyers possèdent un animal de compagnie. D'après l'INSEE, le nombre d'animaux de compagnie a augmenté de 40 % en 20 ans. L'évolution est particulièrement sensible en zone urbaine (plus d'un tiers de ces animaux vit en ville). Dans cette ménagerie, le chat et le chien tiennent une place prédominante. On compte environ 8,8 millions de chiens et 9,4 millions de chats dans l'Hexagone, positionnant les Français sur la deuxième marche des propriétaires derrière les Etatsuniens. Pourtant, malgré cet engouement, la place du chien en ville ne va pas de soi. Le milieu urbain demeure en effet perçu comme espace exclusivement « humain ». A l'instar du végétal il y a quelques années, l'animal perturbe « l'ordre urbain ». Pourtant, aboiements, morsures, déjections, dégradations continuent à alimenter les tensions entre les citadins. Dans cette espace urbain inadapté, il n'est donc pas étonnant que les jeunes errants et leurs compagnons peinent à se mouvoir simplement et finissent par cristalliser un certain nombre de critiques de la part de la population.

C.1 Le chien : un bagage coûteux

Un chien coûte cher et ce n'est pas le moindre paradoxe pour une population souvent jeune et très précarisée, qui ne bénéficie d'ailleurs pas forcément des minima sociaux comme le RMI. Les routards les plus expérimentés le constatent d'ailleurs : *« A mon époque, on voyait beaucoup moins de chiens dans la rue m'explique l'une d'entre-elle. Ils avaient comme fonction principale de te tenir compagnie et de te protéger lorsque tu prenais la route. C'est important surtout quand tu es une femme et que tu voyages seule ».*

Tour d'Europe ou tour de France, ces routards à l'ancienne envisageaient leur vie comme un voyage permanent. Inutile donc pour eux de s'encombrer de trop de chiens. Pourtant aujourd'hui, l'invitation au voyage est grandement compromise par les tarifs dissuasifs pratiqués par les transports en commun. *« Lorsque je veux prendre le train, je dois payer un billet à 50% pour chacun de mes trois chiens m'expliquait cet usager occasionnel, en partance pour Rennes pour retrouver ses « potes zonards ». C'est de la folie car étant donnée ma situation sociale, moi-même je ne paie que 75%. En plus, une fois que tu as payé ton billet, il faut trouver de la place dans un wagon et évidemment, les billets de train de tes chiens ne comptent pas comme une place « humaine » classique et tu te retrouves généralement debout, entre deux wagons pour voyager »*. Une situation évidemment guère propice pour les voyages incognito. Pour éviter ce genre de désagrément, cette autre propriétaire se résolvait, pour sa part, à acheter un billet plein tarif pour son animal afin que celui-ci puisse bénéficier de sa propre place. Pour les moins nantis des maîtres, impossible d'imaginer de pouvoir prendre les lignes de cars régionales, qui refusent désormais les animaux à leur bord. Reste alors la fraude, pratique de plus en plus marginale, qui conduit généralement à l'expulsion du train dès la gare suivante, en cas de refus de régler une amende.

Cette complexité du voyage (inutile d'espérer d'être pris en stop avec deux ou trois chiens) amène certains à se cotiser pour investir collectivement dans une camionnette qui permettra de régler, au moins provisoirement, le problème du transport et du logement. Reste que la majorité des jeunes « errants » demeure totalement bloquée dans la ville, bien loin des représentations romantiques du routard libre et sans attache.

Autre sujet de préoccupation majeure pour les déracinés vivant à la rue avec leur chien : nourrir et soigner son animal. Si on ne meurt plus soi-même de faim en France lorsqu'on vit dehors³⁰, veiller à la santé d'un chien engendre par contre beaucoup d'angoisses et exige pas mal de débrouillardise de la part du propriétaire.

« Entre la bouffe et les soins, un chien ça coûte cher insistait un ancien Punk interviewé durant l'enquête. A mon époque, les chiens que nous avions étaient moins « racés » que ceux qu'on trouve aujourd'hui dans la rue. C'étaient souvent de braves corniauds que nous trouvions sur la route. Ils étaient très solides et réclamaient peu de soins ».

Entre un chien d'une petite dizaine de kilos et un animal frôlant la cinquantaine, les rations de croquettes ne sont pas en effet les mêmes. Cette différence de poids engendre inévitablement

³⁰ Voir à ce sujet Michel Collard et Colette Gambiez, *Quand l'exclu devient l'élus*, 1998.

une différence de coût, à multiplier bien sûr avec le nombre de chiens, pouvant aller parfois jusqu'à trois par personne. « *Quand nous faisons des maraudes sur la ville* m'expliquait ce bénévole de la Croix Rouge, *nous devons toujours penser à prendre à la fois un sandwich pour les maîtres et des croquettes pour leurs chiens car sinon les premiers s'en serviront pour nourrir les seconds* ». Avec l'augmentation de la population canine sur la ville, les structures venant en aide à ces jeunes de la rue voient ainsi leur budget exploser. « *Nous avons de plus en plus de mal à faire face à ce nouveau phénomène* me confirmait l'un des représentants local du Samu Social brestois. *Malgré le surcoût que l'achat de croquettes fait peser sur notre budget de fonctionnement, la subvention DASS n'augmente pas, en effet* ». La générosité des commerçants spécialisés dans le « canin » ne suffit d'ailleurs plus à compenser l'ampleur prise par ce nouveau phénomène.

Outre la nourriture, les soins constituent un volet important des dépenses canines des propriétaires. Généralement attentifs à la bonne santé de leurs animaux, ils sont généralement en règle avec les vaccins de leurs chiens. Faute de dispensaires vétérinaires comme dans certaines grandes villes françaises (à Paris ou à Lyon par exemple), plusieurs vétérinaires brestois acceptent de diminuer de manière significative les honoraires de leurs prestations pour éviter que les « ardoises » trop lourdes ne s'accumulent. Toutefois, les comportements agressifs, souvent liés à une alcoolisation trop poussée de certains maîtres, ont conduit plusieurs soignants à revoir leur position. Le système D demeure alors le seul recours des maîtres, victimes des excès de certains : « *Pour pouvoir soigner mon chien, je me suis concocté ma propre trousse de médicaments en mettant tout ça sur ma CMU* m'expliquait ainsi l'un de mes interlocuteurs. Une pratique peu répandue mais qui montre bien la difficulté constante rencontrée par les propriétaires pour subvenir aux besoins élémentaires de leurs animaux.

A ces coûts d'entretien naturel, s'ajoutent parfois des frais annexes, directement liés aux pratiques urbaines spécifiques de cette population. La divagation des chiens conduit ainsi les services de la ville à procéder au captage de près de 600 chiens en moyenne par an. Parmi ceux-ci, on retrouve quelques animaux appartenant aux jeunes errants qui, ayant fuit durant quelques heures la vigilance de leur maître, se retrouvent bientôt à la SPA du Petit Minou. Pour pouvoir récupérer son animal, le propriétaire doit alors déboursier quelques 67€³¹, somme a priori importante mais ne faisant que couvrir les frais engagés par la collectivité pour prendre en charge l'animal.

³¹ Répartis ainsi : 30€ de frais d'intervention, 25€ de frais de transport et 12€ de frais d'hébergement (par jour)

C.2 Un compagnon de route encombrant

Le chien représente, pour bon nombre de personnes de la rue, une source de réconfort, un exutoire affectif dont la présence rassurante semble pouvoir être un rempart efficace contre l'exclusion. En réalité, il n'en est rien. Dehors, la possession d'un animal est en effet une source supplémentaire de marginalisation sociale. En effet, une fois dans la rue, où laisser son chien en cas d'hospitalisation ? Que faire de son animal lorsqu'il faut se rendre à un entretien d'embauche ou se déplacer dans des administrations pour effectuer les démarches sociales qui permettront justement de vous réintégrer dans un système plus classique ?

Voilà autant d'interrogations qui reviennent sans cesse dans la bouche de ceux dont la société critique la déviance, mais auxquels personne n'apporte de réponses convaincantes. Conscients du problème, les professionnels sociaux ou de santé avouent généralement être démunis face à l'ampleur de ce phénomène.

En fait, le nœud gordien de cette problématique reste bien évidemment l'accès au logement. Devant la farouche volonté des propriétaires de conserver leur chien auprès d'eux coûte que coûte, les portes des logements restent fermées et ne s'entrouvrent jamais. Quelles sont les raisons d'un tel blocage, si ce n'est la stigmatisation évidente d'une population à qui on refuse implicitement d'avoir un animal ? « *Tout serait si simple, s'ils ne prenaient pas d'animaux* » m'expliquait cette éducatrice. Certes ! Tout comme il serait plus simple que les alcooliques ne boivent pas, que les drogués ne se droguent plus et que les manchots retrouvent leurs bras. Pourtant, si elle respecte la loi, notamment le code pénal qui sanctionne les mauvais traitements envers les animaux, il n'existe aucune raison valable d'empêcher à une personne le droit de posséder un animal, (en l'occurrence un chien en ce qui nous concerne) et encore moi de lui rogner ses droits civiques pour ce prétexte. La loi Besson du 31 mai 1990 rappelle d'ailleurs que « *garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation* ». Une assistante sociale du Conseil Régional de Bretagne m'a pourtant affirmé qu'elle opposait systématiquement une fin de non recevoir sur les dossiers des jeunes en errance si elle les savait propriétaires de chiens. Nous sommes là dans la discrimination la plus flagrante. Les arguments invoqués du style « *les chiens vont déranger le voisinage par leurs aboiements* », « *ces animaux vont dégrader les logements* » etc. ne tiennent pas plus. Il existe en effet en France plus de 8,5 millions de chiens et moins de 1% vit dans la rue. Où sont donc les 99% restant ?

La difficulté de cet accès à un logement stable, qui freine tout le processus ultérieur d'accès à la formation ou à l'emploi, se retrouve également du côté des hébergements d'urgence. Interrogée à ce sujet, la directrice départementale du n°115 m'a dit combien elle peinait à trouver des solutions adaptées aux populations en détresse, propriétaires d'animaux, qui appelaient pour obtenir un hébergement provisoire. Sur Brest, comme nous l'avons déjà signalé, seul le Foyer du Port dispose de courettes adaptées à l'accueil de chiens. Réalisées sans concertation avec la population éventuellement intéressée par ce dispositif, elles demeurent la plupart du temps vides. Il faut dire que l'une des principales données psychologiques inhérentes aux maîtres itinérants a été oubliée lors de leur construction : dans la rue, on ne se sépare jamais de son chien. Or, dans ce centre d'hébergement d'urgence, les animaux ne sont pas admis dans les chambres. Par ailleurs, impitoyable dans sa logique administrative (qui n'est pas forcément celle des usagers dont elle a la charge), la DASS qui gère le foyer du port contraint désormais les propriétaires désireux d'effectuer de moyens séjours dans cette structure de se défaire préalablement de leur chien.

Dans la ville de Brest, l'unique lieu susceptible d'accueillir des SDF et leurs chiens reste *Les Exclus*. Structure associative, elle a été fondée voici 10 ans par un ancien routard et reste autogérée par les itinérants eux-mêmes. Contestée à sa création, et aujourd'hui encore par certains professionnels, cette association pallie néanmoins les carences évidentes d'un accompagnement social qui laisserait sinon sur le bord de la route, un certain nombre de personnes. Aujourd'hui, elle va d'ailleurs bien au-delà des missions qui sont les siennes, en accueillant parfois des publics aux profils bien différents que ceux dont elles souhaitaient originellement venir en aide.

C.3 En route vers le sauvage

Le 4 mai 2006, le quotidien « Le Parisien-Aujourd'hui en France » livrait ainsi une « information », bientôt reprise par le « Midi Libre », France Infos, Canal+, Tfi et LCI, qui allait mettre en émoi l'opinion publique. Lors du technival de Chavagne qui se déroule tous les ans en marge du Printemps de Bourges, une quinzaine de chiens de teufeurs aurait été éventrés par des dealers afin de récupérer des sachets de drogue qu'ils avaient préalablement fait avaler à leurs animaux afin d'échapper aux contrôles des autorités.

Les dealers du Teknival éventrent leurs chiens

Le Parisien révèle que des chiens ont été retrouvés éventrés à Chavannes, où s'est tenu le week-end dernier la gigantesque rave-party.

Les dealers se seraient servis des animaux pour dissimuler la drogue et n'auraient pas attendu qu'ils la rendent par des moyens naturels.

- le 04/05/2006 - 14h38

(photo d'archives : sur les lieux du Teknival)

Utiliser des humains en dissimulant la drogue dans leur estomac, la technique du "mulet" est pratiquée depuis longtemps par les trafiquants. Elle semble avoir été transférée sur les animaux. Pour preuve cette macabre découverte réalisée près de Bourges, où s'est tenu le week-end du 1er mai le Teknival.

Plainte

Dans son édition de jeudi, Le Parisien révèle ainsi que les équipes de nettoyage du site ont retrouvé une quinzaine de chiens morts, certains éventrés. Pour les vétérinaires, cela ne fait aucun doute : pour passer les contrôles, les dealers ont fait avaler la drogue aux animaux. Et n'ont pas eu la patience d'attendre que leurs bêtes la rendent dans leurs excréments. Plusieurs chiens semblent avoir également été victimes du stress engendré. Un vétérinaire, interrogé par Le Parisien, souligne que cette pratique avait déjà utilisée aux Pays-Bas et en Belgique.

La SPA a décidé de porter plainte. L'enquête pourrait être facilitée car certains cadavres sont tatoués.

Site de LCI. Archives toujours en ligne

Enfin si ce scoop morbide et sensationnel s'est avéré n'être qu'une folle rumeur circulant de bouche à oreille au moment de la fête, l'emballement médiatique qui s'en est suivi sur les forums des journaux n'a pas tardé malgré quelques timides démentis.

"Supprimez les teufeurs ça supprimera les dealers ?" Ben oui, vous êtes tous là à défendre vos raves, mais tout le monde sait que ces évènements sont depuis très longtemps des nids à drogue. Alors réveillez-vous un peu.

Xavier, Paris

Quelle barbarie! De toute façon sans vouloir dire que tous les raveurs sont des drogués je crois quand même qu'une grande partie d'entre eux l'est. Et quant à ceux qui vantent la culture et la mode techno je trouve qu'ils ont l'air rudement débiles à se trémousser et à se bousiller les oreilles sur un rythme que je n'ose même pas appeler musique. Il faudrait interdire purement et simplement ces rassemblements de dégénérés à partir du moment où une telle monstruosité a été commise car je suppose que maintenant plus rien ne les arrêtera pour fourguer leur merde.

Sweetshadow, Var

Il n'est un secret pour personne que ce type d'évènement n'est qu'un bon plan pour écouler sa daube au vu et au su de tout le monde, et surtout des autorités ! Laisser ces soirées s'organiser sans plus de fermeté et de contrôles strictes, revient une fois de plus à baisser les bras et montrer la faiblesse de notre gouvernement face aux fouteurs de merde. Quant aux maîtres des chiens tatoués, il ne faut pas se leurrer, ceux qui sont capables de faire éventrer leurs chiens ne les font pas tatouer de peur qu'ils ne se perdent ! il est évident que les chiens ont été soit volés soit vendus ou cédés à leurs nouveaux "maîtres", sans savoir ce qu'il leur arriverait. Bref, que les gens se tuent à coup de cachetons parcequ'ils l'ont voulu est une chose, qu'ils volent celles des autres pour faire de l'argent en est un autre, nettement moins acceptable.

Sandrine, Paris

Et oui pour moi les raveurs sont des crétins, drogués et crasseux voir barbares. Et oui les autorités sont coupables car elles fabriquent et favorisent ces rassemblements de dégénérés.

Pierre, Reims

Vous auriez du écrire "Des chiens éventrés par des animaux", cela aurait été plus conforme à la réalité.

JP, Vienne

Sympa le teknival ! Ces braves jeunes qui réclament le droit de s'amuser à leur façon tout en fustigeant les "ringards" qui ne voient dans les "rave parties" que ce qu'elles sont finalement : des assemblées de drogués qui se déhanchent des heures durant comme des pantins sans âme sous le seul effet du dernier shoot ...

Pierre, Paris

Comme l'ont bien montré les spécialistes des rumeurs et des légendes urbaines³², celles-ci constituent toujours des « histoires exemplaires » qui expriment une forme narrative et symbolique des angoisses et des désirs en société. « *On définira une légende urbaine comme un récit anonyme présentant de multiples variantes, de forme brève, au contenu surprenant, raconté comme vrai et récent dont il exprime de manière symbolique les peurs et les aspirations* »³³.

Comme toutes les rumeurs urbaines, celle mettant en scène des teufers éventrant leurs chiens, cumulent différents niveaux de signification qui peuvent être décompensés comme suit :

-Un niveau manifeste qui caractérise le message explicite du récit et qui tend à susciter la peur de ce groupe d'individus que l'on assimile à de véritables sauvages, à des barbares aux agissements dignes des pires animaux.

-Un niveau sociologique qui constitue celui de la critique sociale et morale que véhicule le récit. C'est à ce niveau que l'on fait émerger les axiomes qui sous-tendent la rumeur. Nous sommes ici dans la condamnation d'une pratique déviante (la consommation de drogue), révélatrice de l'immoralité de leurs auteurs. Aucun étonnement donc à ce que les propriétaires d'animaux en arrivent à éventrer leurs propres chiens pour s'adonner à leur trafic. La comparaison avec d'autres récits contemporains permet de situer le texte dans une ou plusieurs familles de légendes. En 2005 par exemple, lors du Tek-Noz de Carnoët (22), marqué par l'assassinat de 36 coups de couteaux de la jeune Mathilde, plusieurs rumeurs évoquant des chiens éventrés s'étaient déjà propagées.

Au-delà des rumeurs et des fables contemporaines exprimant les fantasmes des « gens biens », l'omniprésence du chien dans nos sociétés modernes demeure le point de convergence des

³² Voir à ce sujet, V. Champion-Vincent et J.B. Renard.

³³ J.-B. Renard, *Rumeurs et légendes urbaines*, 2002.

exacerbations les plus variées, conduisant les plus virulents de nos concitoyens à verser dans une imprécation dénonciatrice, dont l'objectivité n'est pas forcément la vertu première. Juste après la Seconde Guerre Mondiale, dans une cité pansant encore ses plaies béantes, le chien étaient ouvertement accusés de venir menacer les valeurs morales de la nouvelle génération, comme le prouve cette lettre conservée aux archives municipales de la ville.

Mercredi 18 juin 1947.

Monsieur Le Maire,

Un groupe de mères de famille vous demande de verbaliser contre les gens qui laissent leurs chiennes en liberté à certaines époques. Il était écœurant de voir ce matin à Kérigonan, une chienne avec une dizaine de chiens encombrant même la rue de la Vierge et gênant les automobilistes. Nous vous demandons un peu plus de pudeur pour les enfants.

Nous vous adressons Monsieur Le Maire nos sincères remerciements.

Une mère de famille.

Soixante ans plus tard, il semblerait bien que le meilleur ami de l'homme constitue toujours une véritable nuisance pour la société, à l'instar de son propriétaire vagabond, dont il ne serait, aux yeux de certains, que le double animal. Dans un courriel adressé en 2005 à l'élu en charge de la santé à Brest, on pouvait ainsi lire :

«(...) Imaginez le nombre d'administrés qui apprécieraient de voir que la mairie tient compte de leur qualité de vie de manière concrète au lieu d'avoir l'air de saigner la ville pour entretenir quelques clochards et marginaux, possesseurs de chiens....tiens donc....et généralement pas vaccinés, ni tatoués...tiens donc !! Une taxe me semble facile à mettre en place puisque les chiens sont tenus par la loi d'être vaccinés et tatoués. Les chiens errants ou non vaccinés doivent être ramassés et placés ou éliminés. Inutile de revenir sur les dangers qu'ils font courir à la population : cyclistes, enfants, personnes âgées, transmissions d'infections etc. »

Comme l'avait déjà souligné une enquête TNS Sofres réalisée en 2000 pour le compte de la Société Centrale Canine, la thématique des déjections canines est désormais propice aux

fareurs citoyennes dont elles constituent l'un des réceptacles privilégiés³⁴. Outre sa qualité littéraire, l'extrait de cette plainte a pourtant un intérêt évident, celui de bien mettre en lumière la distinction entre « bons » et « mauvais » maîtres qui s'opère très souvent dans l'esprit de nos concitoyens et dont les jeunes errants sont les premiers tributaires.

C3. « Bons » et « mauvais » maîtres

Boucs émissaires tout désignés de la dégradation de l'espace public, les propriétaires de chiens dans la rue ne sont pourtant ni meilleurs, ni pires que ces maîtres consciencieux qui, le soir venu, vont « détendre » leurs animaux autour de la mairie de Brest. En effet, comme me le précisait l'un des agents de la ville, plusieurs appareils de ramassage ont été disposés dernièrement sur les façades des principaux bâtiments fréquentés par la population errante (CCAS, Point Kerros, association Les Exclus). Certaines de ces installations ont d'ailleurs été effectuées à la demande des maîtres eux-mêmes, soucieux de préserver la salubrité des abords de leurs lieux de vie et de passage. « *Quand il y a de la merde sur le trottoir, nous passons de grands seaux d'eau avec de la javel* insistait d'ailleurs l'un des permanents de l'association des Exclus. *En effet, vu le nombre de chiens que nous accueillons, nous ne voulons pas risquer les maladies* ». Refroidis par le souvenir d'une expérience passée durant laquelle de nombreux chiens périrent suite à une épidémie de grippe, les locataires de la rue Sébastopol ont décidé d'être particulièrement vigilants désormais.

Malgré les soins attentifs qu'ils portent constamment à leurs chiens, comme me l'ont confirmé l'ensemble des vétérinaires interrogés, les jeunes errants demeurent pourtant, pour beaucoup, des maîtres irresponsables et parfois malveillants. « *Il n'est pas normal de laisser vivre des animaux dans de telles conditions* s'offusquait ainsi une Brestoïse. *De toute façon, il n'y a qu'à observer ces chiens. On voit bien qu'ils ont l'air malheureux* ».

Le raccourci entre chien vivant dans la rue et maltraitance est intéressant car il induit la croyance que seul le confort d'un foyer stable serait, pour l'animal, synonyme de bien-être. En fait, cette conviction est généralement basée sur la conception anthropomorphiste que nous

³⁴ 8 % des personnes interrogées se déclarent hostiles à la présence de chiens en ville et réclament une répression efficace, tandis que 18 %, tout en reconnaissant les bienfaits du chien en milieu urbain, se considèrent comme victimes des nuisances et réclament des solutions tant préventives que répressives. 88% de nos concitoyens déplorent le manque de civisme des possesseurs de chiens. A Brest, les questions relative aux nuisances liées au chien occupent une place importante dans les Conseils de Quartier.

avons des chiens. Pour beaucoup de propriétaires, l'animal n'est qu'une personne en miniature qu'il faut traiter comme telle.

Légalement, les chiens sont certes reconnus comme des « êtres sensibles » par la loi du 6 janvier 1999, mais c'est bien sous le statut « d'objets » que le code civil les confine. Les animaux sont en effet considérés comme des biens "*qui peuvent se transporter d'un lieu à un autre, soit qu'ils se meuvent par eux-mêmes, comme les animaux, soit qu'ils ne puissent changer de place que par l'effet d'une force étrangère, comme les choses inanimées*" (Article 528 du Code Civil)

Aussi, s'il est absurde de contester au chien le droit de pouvoir vivre confortablement dans la résidence familiale, mieux vaut donc éviter les condamnations trop vives. C'est ce qu'entend rappeler Jean-Michel Michaux dans le rapport qu'il adressait en 1999 au premier ministre.

« L'interprétation anthropomorphique des signes de l'animal est à l'origine de plus de difficultés pour l'animal que de bien être. Ne pas donner à un chien dans une famille, une place équivalente à celle qu'il aurait dans la meute, conduit plus à désorienter qu'à améliorer son bien-être. Faisons attention, lorsqu'on parle de protection animale ou plus simplement de respect dû à l'animal de l'interpréter en fonction de son comportement et ne pas faire d'anthropomorphisme »³⁵.

Mais la stigmatisation ne se limite pas aux rumeurs véhiculées par la *vox populi*. Elle peut également avoir des conséquences plus perfides et problématiques dans le quotidien des routards. Début juillet, l'une de mes informatrices qui s'appêtait à quitter Brest pour le sud de la France m'expliquait ainsi : « *Je pars avec mes deux chiens sans assurance de responsabilité civile car je viens de faire le tour des assureurs de la ville et aucun d'entre eux n'a accepté de le faire* ». Locataire d'un simple garage à Brest, cette personne, pourtant solvable, faisait probablement partie de ces publics à risques dont les assurances déclinent parfois la prise en charge. L'article 1385 du Code civil énonce pourtant que le propriétaire d'un animal ou celui qui en a la garde est responsable des dommages que cet animal pourrait causer à autrui, même si ceux-ci sont causés sous sa surveillance ou dans l'enceinte de sa propriété. Quelle alternative alors pour ces maîtres sans toit ?

³⁵ J-M Michaux, *Rapport sur l'animal et le citoyen*, 1995.

Obtenir un logement ? On sait bien que pour une certaine catégorie de la population, cette perspective est d'autant plus irréaliste que la possession d'un chien constitue un élément aggravant et généralement rédhibitoire.

Abandonner son chien ? Solution adoptée tous les ans sur l'autoroute des vacances par des estivants indéliçats et moralement au-dessus de tout soupçon, elle n'est guère à la mode dans la rue où bon nombre de maîtres poussent d'ailleurs le zèle jusqu'à prendre l'initiative de faire tatouer ou « pucer » leurs animaux pour éviter les problèmes et faciliter leur récupération en cas de saisie.

A travers l'ensemble des entretiens menés durant ces deux mois d'enquête auprès des routards, des assistants sociaux, des éducateurs, des habitants ou des autorités, on s'aperçoit donc que même s'il est politiquement correct de valoriser l'animal dans le discours (« *leur chien, c'est leur réconfort* », « *ils font tout pour leur animal* » etc.) celui-ci demeure un bagage inadapté dans une société qui le réproouve bel et bien.

Aux yeux des acteurs chargés de leur réinsertion, les propriétaires de la rue sont indirectement accusés de cultiver leur précarité en alourdissant leur misère d'un fardeau supplémentaire. Ce qui semble corroborer Patrick Declerck dans certaines de ses analyses : « *La réinsertion suppose, le plus souvent implicitement plutôt qu'explicitement, l'idée d'un retour du sujet au sein de la normalité sociale et économique. Cette représentation s'accompagne d'une dimension spatiale. On s'imagine le sujet comme une pièce du puzzle isolée et par la même dénuée de sens, que l'on remettrait par une opération, dont les détails restent d'ailleurs des plus vagues, à sa plus juste place, inséré, citoyen enfin parmi d'autres, dans le cadre des obligations du fonctionnement social, économique et relationnel. Guéri, autonome, il vivrait alors le reste de son existence, comblé par les délices de la normalité* »³⁶.

Toutefois, comme le précise également l'auteur des *Naufragés*, « *on ne peut raisonnablement pas attendre d'un sujet qu'il abandonne une source de plaisir (fût-elle pathologique) sans en trouver une contrepartie dans la réalité* ».

Faute de pouvoir trouver une réponse compensatrice à leur mal-être social, il y a peu de chance que la société voit la population errante se séparer de ses chiens. Aussi, plutôt que tenter de l'éduquer et de la contraindre à s'adapter aux normes en vigueur, peut-être serait-il judicieux que les décideurs et les techniciens du social envisagent désormais d'élaborer avec les propriétaires précaires des réponses adaptées à leurs besoins spécifiques.

³⁶ Patrick Declerck, op. cit., 2001.

Conclusion

Avec ou sans chien, l'errance des jeunes demeure un phénomène socialement complexe à appréhender pour les décideurs. Depuis quelques années pourtant, une partie de la jeunesse européenne et nord-américaine a investie la macadam urbain pour une itinérance qui n'a rien à envier à celle observée dans les pays en voie de développement, même si ses causes y demeurent structurellement différentes. Dans les sociétés occidentales, fragilisation sociale, délitement des solidarités et individualisme galopant constituent les motifs aggravants d'une précarité d'autant plus dérangeante qu'elle remet en cause un certain type de modèle sociétal.

La présence du chien à côté de cette population de jeunes en errance n'arrange pas les choses. Même s'il demeure un support moral effectif pour cette population fragilisée, l'animal accentue en effet les stigmatisations dont ces propriétaires précaires sont déjà les victimes. Subissant les brimades symboliques de la société qui leur refuse son assistance, ces « maîtres au rabais » sont tenus pour responsables d'une partie de leurs malheurs. Pour mieux s'intégrer, on leur demande de quitter leur chien, alors que c'est justement leur chien qui leur permet de ne pas se désintégrer.

A Brest, la situation des jeunes errants avec chiens ne s'avère ni mieux, ni moins bien gérée qu'ailleurs. Les acteurs politiques et sociaux auraient pourtant tort de sous-estimer cette problématique qui n'a rien à voir avec une simple mode. L'association jeune errant-chien est en effet en passe de devenir la figure émergente d'une marginalité d'un nouveau genre.

Bibliographie indicative

- Bourdieu P., *La distinction*, Paris, Minuit, 1979.
- Becker, H.S., *Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.
- Chobeaux F., *Les nomades du vide*, Paris, La découverte, 1999 (1996).
- Collard M., Gambiez C., *Quand l'exclu devient l'élus*, Paris, Fayard 1998.
- Declerck P., *Les naufragés*, Paris, Plon, 2001.
- Digard J.P., *Les Français et leurs animaux*, Paris, Fayard, 1999.
-*l'Homme et les animaux domestiques. Anthropologie d'une passion*. Paris, Fayard, 1990.
- Doutrelepont F., « Les jeunes de la rue », *L'actualité médicale*, Montréal, 2002.
- Elias N., *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, 1997.
- Gagnon A.C., *Les animaux : rôle médical et social*, Le Point vétérinaire, vol.19, n°110, 1987.
- Le Breton D., « Un travail silencieux pour une remise au monde », in *Les nomades du vide* (F. Chobeaux), Paris, La découverte, 1999.
- Michaux J.M., *Rapport sur l'animal et le citoyen*, Paris, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 1995.
- Moscovici S., « Une vie d'objet d'art », *Autrement*, 1984.
- Perréal L., *J'ai vingt ans et je couche dehors*, 1995.
- Pichon P., « La manche, une activité routinière », *Annales de la recherche urbaine*, n°57-58, p.146-157, décembre 1992-mars 1993.
- Renard J.B., *Rumeurs et légendes urbaines*, Paris, Que-sais-je ? 2002
- Serpell J.A. *Preuves des effets à long terme de la possession d'un animal familier sur la santé humaine. Les bénéfices de la possession d'un animal de compagnie*, Symposium Waltham, n°20, éditions I.H. BURGER, 1990.
- Taylor S. & Bogdan R., *Introduction to Qualitative Research Methods. The search for Meaning*. Newyork : John Wiley & sons, 1984 (1975).
- Uexküll (von) J., *Mondes animaux et mondes humains*, Paris, Denoël-Médiations, 1965.
- Yonnet P., *Jeux, modes et masses*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des sciences humaines, 1985.
- Zeneidi-Henry D., *Les SDF et la ville. Géographie du savoir vivre*, Paris, Bréal, 2002.

